

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 12 août 2019** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire  
Monsieur Vincent Brochu, conseiller  
Madame Sylviane Ferland, conseillère  
Madame Guylaine Blouin, conseillère  
Monsieur Denis Hébert, conseiller  
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller  
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur Benoit Marquis, trésorier  
Madame Geneviève Dupras, greffière

Sont absents :

Monsieur François Fréchette, directeur général

**ORDRE DU JOUR**

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019**
- 3. DÉLÉGATION**
- 4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**
- 5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
  - 5.1 Vincent Brochu
  - 5.2 Sylviane Ferland
  - 5.3 Guylaine Blouin
  - 5.4 Denis Hébert
  - 5.5 Gaétan Labelle
  - 5.6 Guy Jubinville
- 6. FINANCES**
  - 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de juillet 2019
  - 6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois juillet 2019
  - 6.3 Affectations de dépenses à la TECQ 2014-2018 pour un montant de 3 571,84 \$ plus les taxes applicables

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 6.4 Affectation de la somme de 5 000 \$ à l'excédent du surplus affecté LAMPA pour l'éclairage du parc Laurence
- 6.5 Résolution pour l'affectation pour le paiement de l'asphaltage d'une partie du chemin Giroux
- 6.6 Autorisation au trésorier à procéder à un transfert budgétaire d'un montant de 25 919,78 \$ plus les taxes applicables pour l'achèvement des travaux du nouveau trottoir sur la rue Baldwin

**7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émissions de permis de construction du mois de juillet 2019
- 7.2 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 660-666, rue Akhurst
- 7.3 Recommandation et avis de conformité relativement à la demande de madame Nicole Drouin et monsieur Daniel Inkel auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour permettre une aliénation/lotissement de la propriété de Ferme Routina inc.

**8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME**

**9. LOISIRS**

- 9.1 Embauche de sauveteurs supplémentaires pour la période des vacances

**10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**11. SERVICES EXTÉRIEURS**

- 11.1 Mandat à Englobe pour l'évaluation environnementale de site - 12 490 \$ plus les taxes applicables
- 11.2 Acceptation des plus basses soumissions conformes pour le déneigement et déglçage des chemins du territoire de la Ville de Coaticook pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-22, des circuits numéro 1, 2, 3, 5 et 6
- 11.3 Rejet des soumissions pour le déneigement et déglçage des chemins du territoire de la Ville de Coaticook pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-22 du circuit numéro 4 et retour en appel d'offres
- 11.4 Paiement à la compagnie Construction Olivier & Lyonnais inc. du décompte progressif numéro 2 au montant de 1 544 837,10 \$ taxes incluses, pour les travaux de rénovation à l'aréna Gérard-Couillard
- 11.5 Réquisition numéro 2019-31 au montant de 20 900 \$ plus les taxes applicables, pour la réalisation des plans et devis pour la fabrication de la passerelle à l'usine d'eau potable Marcel-Benoit

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 11.6 Dépôt d'une demande de CA auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la mise aux normes installation d'un système de désinfection au réservoir Barnston

**12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**13. COMMUNAUTAIRE**

**14. ADMINISTRATION ET CONSEIL**

- 14.1 Octroi d'une aide financière au montant de 1 000 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Coaticook pour le projet 'Opération Charme' afin de recruter des médecins pour la Clinique familiale de Coaticook
- 14.2 Partenariat au Gala Excellence 2019 de la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Coaticook

**15. RÉGLEMENTS**

- 15.1 Adoption du règlement numéro 24-9-2 (2019) concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques
- 15.2 Avis de motion du règlement 12-5RM410-2 (2019) concernant l'utilisation du parc canin, présentation du règlement et demande de dispense de lecture

**16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES**

- 16.1 Nomination de Monsieur Gaétan Labelle à titre de représentant de la Ville de Coaticook au sein du CA de l'Office de l'habitation Vallée de la Coaticook
- 16.2 Octroi d'une aide financière de 200 \$ à la Fadoq St-Jean
- 16.3 Mandat à Climatisation Roger Demers inc. pour l'installation d'un air conditionné pour la salle du conseil à l'hôtel de ville au montant de 10 069 \$ plus les taxes applicables
- 16.4 Octroi d'une aide financière de 100 \$ à Corporation de développement communautaire de la MRC de Coaticook

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**18. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**19-08-35047 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 19-08-35047**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**19-08-35048      2.      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
DU 8 JUILLET 2019**

**RÉSOLUTION 19-08-35048**

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 juillet 2019 le tout conformément aux délais prévus par la loi, et que par conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 juillet 2019 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3.      DÉLÉGATION**

**4.      RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**

- Retour sur l'article sur la qualité de l'eau coaticookoise, aucune crainte, l'eau de Coaticook rencontre les exigences du ministère de l'Environnement;
- Aréna de Coaticook : réunion de chantier, cette semaine, évolution des travaux
- Festi-jeune le 17 août : tournoi de soccer-base, bienvenue à tous, soirée au Pavillon des arts
- Parc Canin : ouverture provisoire le 14 août 2019

**5.      RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les conseillers font leurs rapports mensuels à tour de rôle.

**6.      FINANCES**

**19-08-35049      6.1      AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA  
LISTE DES COMPTES DU MOIS DE JUILLET 2019**

**RÉSOLUTION 19-08-35049**

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois de juillet 2019 au montant total de 3 128 534,05 \$ comme si elles étaient au long reproduit;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois de juillet 2019 comme suit :

- Fonds administration : 2 347 650,54 \$
- Fonds immobilisation (FDI) : 780 883,51 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE MOIS  
JUILLET 2019

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois juillet 2019.

**19-08-35050** 6.3 AFFECTATIONS DE DÉPENSES À LA TECQ 2014-2018 POUR UN  
MONTANT DE 3 571,84 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

**RÉSOLUTION 19-08-35050**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook effectuera la dépense suivante en 2019 :

- Relevé topographique des puits d'observation des rues Jean D'Avignon, Cutting, des Nénuphars et chemin des Moulins;
- Achat de quatre bollards qui serviront à protéger les puits d'observation;

CONSIDÉRANT que cette dépense doit être affectée à la TECQ 2014-2019;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'affecter la somme de 3 571,84 \$ plus les taxes applicables à la TECQ 2014-2018 (02-920-04-725) pour le relevé topographique des puits d'observation des rues Jean D'Avignon, Cutting, des Nénuphars et chemin des Moulins au montant de 1 500 \$ plus les taxes applicables et pour l'achat de quatre bollards qui serviront à protéger les puits d'observation au montant de 2 071,84 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**19-08-35051** 6.4 AFFECTATION DE LA SOMME DE 5 000 \$ À L'EXCÉDANT DU  
SURPLUS AFFECTÉ LAMPA POUR L'ÉCLAIRAGE DU PARC  
LAURENCE

**RÉSOLUTION 19-08-35051**

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a besoin de budget supplémentaire pour l'éclairage du parc Laurence;

CONSIDÉRANT que pour ce faire le trésorier doit affecter la somme de 5 000 \$ à l'excédent du surplus affecté LAMPA;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'autoriser le trésorier à affecter la somme de 5 000 \$ à l'excédent du surplus affecté LAMPA pour l'éclairage du parc Laurence, poste budgétaire numéro 02-920-07-725.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**19-08-35052**      6.5      RÉSOLUTION POUR L'AFFECTATION POUR LE PAIEMENT DE L'ASPHALTAGE D'UNE PARTIE DU CHEMIN GIROUX

**RÉSOLUTION 19-08-35052**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a procédé à l'asphaltage d'une partie du chemin Giroux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit affecter la dépense;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-03-721 de l'asphaltage d'une partie du chemin Giroux et de la payer de la façon suivante:

- 26 000 \$ à l'excédent affecté Chemin Giroux ;
- 138 760 \$ au revenu reporté, Fonds local – réfection et entretien de certaines voies publiques ;
- 166 240 \$ à même la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 pour un total de 331 000 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**19-08-35053**      6.6      AUTORISATION AU TRÉSORIER À PROCÉDER À UNE AFFECTATION D'UN MONTANT DE 25 919,78 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES POUR L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DU NOUVEAU TROTTOIR SUR LA RUE BALDWIN

**RÉSOLUTION 19-08-35053**

CONSIDÉRANT qu'une fois le budget pour l'année adopté, l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) prévoit que le conseil doit autoriser chacune des dépenses avant que les fonctionnaires municipaux puissent effectuer les opérations qui en découlent;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook s'est dotée d'un règlement permettant au conseil d'adopter un règlement déléguant à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser les dépenses dites incompressibles et de passer des contrats au nom de la municipalité conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

CONSIDÉRANT qu'afin de permettre une meilleure utilisation des services municipaux, le conseil municipal autorise le trésorier à procéder aux réaffectations budgétaires nécessaires à l'intérieur d'une même fonction comptable, mais que seul le conseil municipal est autorisé à procéder aux réaffectations budgétaires interfonctions;

CONSIDÉRANT qu'une affectation est nécessaire pour l'achèvement des travaux du nouveau trottoir sur la rue Baldwin au montant de 25 919,78 \$ plus les taxes applicables ;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser le trésorier à procéder à une affectation d'un montant de 25 219,78 \$ plus les taxes applicables de l'excédent du surplus affecté TROT au poste 02-920-01-725.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JUILLET 2019**

Le conseiller, monsieur Guy Jubinville, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois de juillet 2019 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

**19-08-35054**      **7.2 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 660-666, RUE AKHURST**

**RÉSOLUTION 19-08-35054**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour la propriété située au 660-666, rue Akhurst et désignée comme étant le lot numéro 3 311 441 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser une marge de recul avant minimal de 5,77 mètres;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru sur le site internet de la Ville de Coaticook mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour la propriété située au 660-666, rue Akhurst et désigné comme étant le lot numéro 3 311 441 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de régulariser une marge de recul avant minimale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 19-08-35055**      7.3      RECOMMANDATION ET AVIS DE CONFORMITÉ RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE MADAME NICOLE DROUIN ET MONSIEUR DANIEL INKEL AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR PERMETTRE UNE ALIÉNATION/LOTISSEMENT DE LA PROPRIÉTÉ DE FERME ROUTINA INC.

**RÉSOLUTION 19-08-35055**

CONSIDÉRANT que l'article 58.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* prévoit que la municipalité qui reçoit d'une personne une demande, afin de poser un acte pour lequel une autorisation ou un permis est requis, doit transmettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) une recommandation et un avis de conformité aux règlements municipaux de la demande;

CONSIDÉRANT que la présente demande est conforme à la réglementation d'urbanisme et au règlement de zonage 6-1 (2002) et de lotissement 6-2(2002)

CONSIDÉRANT que le projet ne génère pas de contraintes à l'environnement;

CONSIDÉRANT que l'homogénéité de la communauté et les exploitations agricoles environnantes ne seront pas affectées par ce projet;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre l'aliénation d'une partie du lot 3 935 146, d'une superficie de 1,6200 hectares (4 acres);

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre à Madame Nicole Drouin et Monsieur Daniel Inkel d'acquérir l'immeuble pour faire de l'agriculture donnant ainsi une plus grande autonomie à son exploitation agricole..

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de recommander la demande de madame Nicole Drouin et monsieur Daniel Inkel auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour permettre une aliénation/lotissement d'une superficie de 1,6200 hectares de la Ferme Routina inc. pour faire de l'agriculture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.      COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME**

**9.      LOISIRS**

- 19-08-35056**      9.1      EMBAUCHE DE SAUVETEURS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA PÉRIODE DES VACANCES

**RÉSOLUTION 19-08-35056**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que pour la piscine municipale de la Ville de Coaticook, le Parc de la gorge de Coaticook, la plage du lac Lyster ainsi que les villes de St-Herménégilde et Dixville ainsi que la Ville de Coaticook ont besoin de sauveteurs pour l'été;

CONSIDÉRANT qu'un processus de sélection et d'entrevues s'est déroulé et que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts ainsi que la chef sauveteuse ont retenu les sauveteurs nommés ici-bas;

CONSIDÉRANT que pour les vacances, des sauveteurs supplémentaires sont nécessaires;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'engager des sauveteurs supplémentaires pour la période des vacances selon des conditions de travail décrites à la grille des salaires fixée par le comité sports-loisirs laquelle est annexée à la présente pour en faire partie intégrante :

- Angélique Lavigne
- Maèva Guay
- Simon Perreault.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**11. SERVICES EXTÉRIEURS**

**19-08-35057**      11.1 MANDAT À ENGLOBE POUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE - 12 490 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

**RÉSOLUTION 19-08-35057**

CONSIDÉRANT l'offre de services de Englobe pour l'évaluation environnementale de site pour le terrain à remblayer derrière le Maurais Auto pour un montant de 12 490 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que le mandat consiste à :

• Préparation des travaux :	325 \$
• Mobilisation foreuse et personnel :	500 \$
• 3 forages de 7 m environ :	2 650 \$
• Installation de 3 puits et éch. eau souterraine :	2 360 \$
• Analyses chimiques sols et eau (délai 1 sem.) :	1 240 \$
• Rapport, supervision et suivi :	3 565 \$
• Attestation phase I et phase II :	1 850 \$

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de mandater Englobe pour l'évaluation environnementale de site pour le terrain à remblayer derrière le Maurais Auto pour un montant de

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

12 490 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au surplus libre – poste budgétaire numéro 02-610-00-401.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**19-08-35058**

11.2 ACCEPTATION DES PLUS BASSES SOUMISSIONS CONFORMES POUR LE DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES CHEMINS DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE COATICOOK POUR LES ANNÉES 2019-2020, 2020-2021 ET 2021-22, DES CIRCUITS NUMÉRO 1, 2, 3, 5 ET 6

**RÉSOLUTION 19-08-35058**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour le déneigement et déglacage des chemins du territoire de la Ville de Coaticook, pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, des circuits numéro 1, 2, 3, 5 et 6;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 17 juillet 2019 à 13 h 30 à l'hôtel de ville, sept soumissions nous sont parvenues soit;

CIRCUIT N° 1	2019-2020	2020-2021	2021-2022	TOTAL
57,83 km	\$/km	\$/km	\$/km	avant taxes
Roger Martineau inc.	28,4 km	28,4 km	28,4 km	
Et	2 621 \$	2 731 \$	2 845 \$	232 794,80 \$
9002-5644 Québec inc.	29,43 km	29,43 km	29,43 km	
	2 645 \$	2 695 \$	2 745 \$	237 941,55
				470 736,35 \$

CIRCUIT N° 2	2019-2020	2020-2021	2021-2022	TOTAL
48,57 km	\$/km	\$/km	\$/km	avant taxes
Mario Provencher inc.	2 645\$	2 695 \$	2 745 \$	392 688,45 \$
	128 467,65	\$130 896,15	\$	133 324,65

CIRCUIT N° 3	2019-2020	2020-2021	2021-2022	TOTAL
43,44 km	\$/km	\$/km	\$/km	avant taxes
Roger Martineau inc.	2 776 \$	2 893\$	3 017 \$	377 319,84 \$
	120 589,44	\$125 671,92	\$	131 058,48 \$

CIRCUIT N° 4	2019-2020	2020-2021	2021-2022	TOTAL
4,02 km	\$/km	\$/km	\$/km	avant taxes
9370-8204 Québec inc.	7 500 \$	7 650 \$	7 800 \$	92 058 \$
	30 150 \$	30 552 \$	31 356 \$	
	NON CONFORME			
Cody Standish Wallis	6 950 \$	7 070 \$	7 190 \$	85 264,20
	27 939,00 \$	28 421, 40 \$		28 903,80 \$
	NON CONFORME			

CIRCUIT N° 5	2019-2020	2020-2021	2021-2022	TOTAL
30,30 km	\$/km	\$/km	\$/km	avant taxes
Scalabrini et fils inc.	2 900 \$	2 950 \$	2 975 \$	267 397,50 \$
	87 870,00 \$	89 385,00	\$90 142,50 \$	

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CIRCUIT N° 6	2019-2020	2020-2021	2021-2022	TOTAL
Bâtiments industriels	\$/km	\$/km	\$/km	avant taxes
9370-8204 Québec inc.	14 789,70 \$	14 970,25 \$	15 288,30 \$	45 048,25 \$

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'octroyer les contrats suivants à :

- Roger Martineau inc. et 9002-5644 Québec inc. pour un montant de 470 736,35 \$ taxes en sus, pour le circuit numéro 1;
- Mario Provencher inc. pour un montant de 392 688,45\$ taxes en sus, pour le circuit numéro 2;
- Roger Martineau inc. pour un montant de 377 319,84 \$ taxes en sus, pour le circuit numéro 3;
- Scalabrini et fils inc. pour un montant de 267 397,50 \$ taxes en sus, pour le circuit numéro 5;
- 9370-8204 Québec inc. pour un montant de 45 048,25 \$ taxes en sus, pour le circuit numéro 6;

Et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-335-00-490.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**19-08-35059**

11.3 REJET DES SOUMISSIONS POUR LE DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES CHEMINS DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE COATICOOK POUR LES ANNÉES 2019-2020, 2020-2021 ET 2021-22 DU CIRCUIT NUMÉRO 4 ET RETOUR EN APPEL D'OFFRES

**RÉSOLUTION 19-08-35059**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour le déneigement et déglacage des chemins du territoire de la Ville de Coaticook pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-22 du circuit numéro 4;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, la Ville de Coaticook a demandé des soumissions par SEAO, vu qu'il s'agissait d'une dépense de plus de 100 000\$ ;

CONSIDÉRANT que deux soumissionnaires ont déposé des soumissions et n'ont pu se conformer aux exigences du devis d'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU :

- De rejeter les soumissions reçues concernant le déneigement et déglacage des chemins du territoire de la Ville de Coaticook pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-22 du circuit numéro 4 ;
- De procéder à un nouvel appel d'offres conformément aux règles de la *Loi sur les cités et Villes* et de la politique contractuelle de la Ville de Coaticook; ET
- D'autoriser la greffière à rédiger un nouveau devis qui répond besoins établis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 19-08-35060**      11.4    PAIEMENT À LA COMPAGNIE CONSTRUCTION OLIVIER & LYONNAIS INC. DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NUMÉRO 2 AU MONTANT DE 1 544 837,10 \$ TAXES INCLUSES, POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION À L'ARÉNA GÉRARD-COULLARD

**RÉSOLUTION 19-08-35060**

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 2 par la compagnie Construction Olivier & Lyonnais inc. pour les travaux de rénovation à l'aréna Gérard-Couillard exécutés jusqu'au 30 juin 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie Architech Design de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 2 au montant de 1 544 837,10 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Construction Olivier & Lyonnais inc. pour les travaux de rénovation à l'aréna Gérard-Couillard et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-191 (2018).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 19-08-35061**      11.5    RÉQUISITION NUMÉRO 2019-31 AU MONTANT DE 20 900 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA FABRICATION DE LA PASSERELLE À L'USINE D'EAU POTABLE MARCEL-BENOIT

**RÉSOLUTION 19-08-35061**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit réaliser des travaux pour la fabrication de la passerelle à l'usine d'eau potable Marcel-Benoit;

CONSIDÉRANT que la chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour la réalisation des plans et devis;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Saint-Georges Structures et Civil au montant de 20 900\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie Saint-Georges Structures et Civil;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2019-31 pour la réalisation des plans et devis pour la fabrication de la passerelle à l'usine d'eau potable Marcel-Benoit auprès de la compagnie Saint-Georges Structures et Civil au

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

montant de 20 900 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste 02-920-04-725 - TECQ 2014-2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**19-08-35062**

11.6 DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE CA AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LA MISE AUX NORMES INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE DÉSINFECTION AU RÉSERVOIR BARNSTON

**RÉSOLUTION 19-08-35062**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer la mise aux normes pour l'installation d'un système de désinfection au réservoir Barnston;

CONSIDÉRANT qu'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques doit être émis avant de procéder auxdits travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

**RÉSOLU :**

- De désigner la chef infrastructure de la Ville de Coaticook à déposer une demande de CA ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la mise aux normes - installation d'un système de désinfection au réservoir Barnston;
- Que la Ville de Coaticook a mandaté la firme Les Services EXP inc. à soumettre une demande d'autorisation au MELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.
- Que la Ville de Coaticook s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.
- Que la Ville de Coaticook s'engage à utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté.
- Que la Ville de Coaticook s'engage à mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir un exemplaire au MELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**13. COMMUNAUTAIRE**

**14. ADMINISTRATION ET CONSEIL**

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 19-08-35063**      14.1    OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 1 000 \$ À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA RÉGION DE COATICOOK POUR LE PROJET 'OPÉRATION CHARME' AFIN DE RECRUTER DES MÉDECINS POUR LA CLINIQUE FAMILIALE DE COATICOOK

**RÉSOLUTION 19-08-35063**

CONSIDÉRANT que d'ici la fin de 2020, la Clinique familiale de Coaticook aura besoin de huit nouveaux médecins;

CONSIDÉRANT que la pénurie de médecins a un impact dévastateur pour notre région, autant au niveau économique, politique et social;

CONSIDÉRANT que pour recruter des médecins, la Clinique familiale de Coaticook appuyé par la MRC de Coaticook va participer à deux salons de recrutement à Québec et Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT que pour réaliser ces projets, la Chambre de Commerce et d'industrie de la région de Coaticook effectue une collecte de fonds;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'octroyer une aide financière au montant de 1 000 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Coaticook, pour le projet 'Opération charme' afin de recruter des médecins pour la Clinique familiale de Coaticook.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 19-08-35064**      14.2    PARTENARIAT AU GALA EXCELLENCE 2019 DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA RÉGION DE COATICOOK

**RÉSOLUTION 19-08-35064**

CONSIDÉRANT que l'année 2019 sera la deuxième édition du Gala Excellence de la région de Coaticook;

CONSIDÉRANT que ce gala vise à mettre en évidence les réalisations des entreprises et organismes de la région;

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce et d'industrie de la Région de Coaticook organise ledit gala et demande des partenaires financiers afin de couvrir les dépenses;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'octroyer une aide financière au montant de 1 000 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Coaticook pour la deuxième édition du Gala Excellence de la région de Coaticook.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**15. RÈGLEMENTS**

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**19-08-35065**      15.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 24-9-2 (2019)  
CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL  
RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES  
VOIES PUBLIQUES

**RÉSOLUTION 19-08-35065**

CONSIDÉRANT que les articles 78.1 et suivants de *la Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1) qui imposent l'obligation à toute municipalité locale dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière de constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT la présence de carrières et de sablières sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques au sens de l'article 110.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement numéro 24-9-2 (2019) fut faite lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui étaient présents lors de l'assemblée du 8 juillet 2019;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 24-9-2 (2019) concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

15.2 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 12-5RM410-2 (2019)  
CONCERNANT L'UTILISATION DU PARC CANIN, PRÉSENTATION  
DU RÈGLEMENT ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM410-2 (2019)**

Avis de motion est donné par le conseiller Gaétan Labelle qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 12-5 RM410-2 (2019) concernant l'utilisation du parc canin.

Celui-ci a pour objet d'établir les dispositions reliées à l'utilisation du parc canin.

**DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE**

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 12-5 RM410-2 (2019), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES**

- 19-08-35066**      16.1    NOMINATION DE MONSIEUR GAÉTAN LABELLE À TITRE DE REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE COATICOOK AU SEIN DU CA DE L'OFFICE DE L'HABITATION VALLÉE DE LA COATICOOK

**RÉSOLUTION 19-08-35066**

CONSIDÉRANT la création de l'Office d'habitation Vallée de la Coaticook suite au regroupement des offices municipal d'habitation de Coaticook, Compton, Martinville et Waterville;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration permanent doit être formé;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit désigner son représentant;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU de désigner le conseiller, monsieur Gaétan Labelle à titre de représentant pour la Ville de Coaticook afin de siéger audit comité et de transmettre ladite résolution à l'Office municipal d'habitation Vallée de la Coaticook.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 19-08-35067**      16.2    OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 200 \$ À LA FADOQ ST-JEAN

**RÉSOLUTION 19-08-35067**

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2019 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que la Fadoq St-Jean a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 200 \$ à la Fadoq St-Jean.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 19-08-35068**      16.3    MANDAT À CLIMATISATION ROGER DEMERS INC. POUR L'INSTALLATION D'UN AIR CONDITIONNÉ POUR LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE AU MONTANT DE 10 069 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

**RÉSOLUTION 19-08-35068**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire faire l'achat et l'installation d'un air conditionné dans la salle du conseil à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Climatisation Roger Demers inc. au montant de 10 069 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'autoriser le trésorier à affecter la somme de 10 069 \$ à l'excédent affecté - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-01-720 pour l'installation d'un air conditionné pour la salle du conseil à l'hôtel de ville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**19-08-35069**      16.4    OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 100 \$ À CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA MRC DE COATICOOK

**RÉSOLUTION 19-08-35069**

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2019 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement communautaire de la MRC de Coaticook a présenté une demande d'aide financière pour la mise à jour de son calendrier en ligne 'Ressources Coaticook';

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 100 \$ à Corporation de développement communautaire de la MRC de Coaticook.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

**19-08-35070**      **18. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION 19-08-35070**

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Simon Madore, maire**

---

**Geneviève Dupras, greffière**